PD-ABI-776

Project/Projet No. 685-0305 88741

GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF SENEGAL

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR

THE COMMUNITY-BASED NATURAL RESOURCES MANAGEMENT (CBNRM) PROJECT

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

ACCORD DE SUBVENTION

ENTRE

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

POUR

LE PROJET DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES (GCRN)

Dated/En date du: 25 AOUT 1993

TABLE OF CONTENTS

	Page
ARTICLE 1: THE AGREEMENT	1
ARTICLE 2: THE PROJECT	1
2.1 Definition of Project	1
2.2 Incremental Nature of Project	2
ARTICLE 3: FINANCING	2
3.1 The Grant	2
3.2 Grantee Resources for the Project	3
3.3 Project Assistance Completion Date	3
ARTICLE 4: CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT	4
4.1 First Disbursement	4
4.2 Notification	4
4.3 Terminal Dates for Conditions Precedent	4
ARTICLE 5: SPECIAL COVENANTS	5
A ICLE 6: PROCUREMENT SOURCE	8
6.1 Foreign Exchange Costs	8
6.2 Local Currency Costs	8
ARTICLE 7: DISBURSEMENT	9
7.1 Disbursement for Foreign Exchange Costs	9
7.2 Disbursement for Local Currency Costs	10
7.3 Other Forms of Disbursement	11
7.4 Rate of Exchange	11
ARTICLE 8: MISCELLANEOUS	11
8.1 Communications	11
8.2 Representatives	12
8.3 Standard Provisions Annex	12
8.4 Language of Agreement	12

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1: L'ACCORD

ARTICLE 2: LE PROJET

2.1 Définition du Projet
2.2 Mode de Financement par Tranche

ARTICLE 3: FINANCEMENT

3.1 La Subvention
3.2 Ressources du Bénéficiaire en faveur du Projet
3.3 Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet

ARTICLE 4: CONDITIONS PREALABLES AU DEBOURSEMENT

4.1 Premier Déboursement
4.2 Notification
4.3 Dates limites pour la Réalisation des Conditions préalables

ARTICLES 5: DISPOSITIONS SPECIALES

ARTICLE 6: SOURCE DES ACHATS

6.1 Achats en Devises
6.2 Achats en Monnaie locale

ARTICLE 7: DEBOURSEMENT

7.1 Déboursement pour les Achats en Devises
7.2 Déboursement pour les Achats en Monnaie locale
7.3 Autres Formes de Déboursement
7.4 Taux de Change

ARTICLES 8: DIVERS

8.1 Communications
8.2 Représentants
8.3 Annexe relative aux Dispositions Générales
8.4 Libellé de l'Accord

2

GRANT AGREEMENT

Dated: 25 AOUT 1993

Between:

The Republic of Senegal ("Grantee")

And

The United States of America, acting through the Agency for International Development ("A.I.D.")

Article 1: The Agreement

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the Parties named above ("Parties") with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

Article 2: The Project

Section 2.1: Definition of Project

The Project, which is further described in Annex I (attached), is designed to increase local community participation in the identification, planning, use, and conservation of natural resources.

Within the limits of the above definition of the Project, elements of the amplified description, stated in Annex I, may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2 without formal amendment of the Agreement.

ACCORD DE SUBVENTION

En date du: 25 AOUT 1993

Entre:

La République du Sénegal ("Bénéficiaire")

Et

Les Etats-Unis d'Amérique, représentés par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International ("A.I.D.").

Article 1: L'Accord

L'objet du présent Accord est de fixer les conditions que doivent remplir les Parties sus-mentionnées ("Parties") pour l'exécution par le Bénéficiaire du Projet décrit ci-après et pour le financement de celui-ci par les mêmes Parties.

Article 2: Le Projet

Section 2.1: Définition du Projet

Le Projet, qui est décrit plus en détail à l'Annexe I ci-jointe, est destiné à accroître la participation des communautés locales à l'identification, la planification, l'utilisation et la protection des ressources naturelles.

Dans les limites de la définition ci-dessus, les éléments de la description détaillée à l'Annexe I pourront être modifiés par accord écrit des représentants autorisés des Parties visés à la Section 8.2, sans amendement formel du présent Accord.

BEST AVAILABLE COPY

Section 2.2: Incremental Nature of Project

(a) A.I.D.'s contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1 of this Agreement. Subsequent increments up to a total life of Project amount of Twenty Five Million United States Dollars ($25,000,000) will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date (PACD) stated in Section 3.3 of this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters (PILs) appropriate time periods for the use of the funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

Article 3: Financing

Section 3.1: The Grant

To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant to the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Five Million United States Dollars ($5,000,000) (the "Grant").

The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1, and local currency costs, as defined in Section 6.2 of goods and services required for the Project.

Section 2.2: Mode de Financement par Tranche

(a) La contribution de l'A.I.D. au financement du Projet se fera par tranches, la première tranche sera accordée conformément à la Section 3.1 du présent Accord. Les tranches ultérieures, jusqu'à concurrence d'un montant total de vingt-cinq millions (25.000.000) de dollars E.U. pour toute la durée du Projet, dépendront de la disponibilité des fonds de l'A.I.D. prévus à cet effet et du consentement mutuel des Parties à la poursuite des opérations au moment de l'allocation d'une tranche.

(b) Avant la Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP) indiquée à la Section 3.3 du présent Accord, l'A.I.D., après avoir consulté le Bénéficiaire, pourra préciser dans des Lettres d'Exécution les périodes appropriées pour l'utilisation des fonds octroyés par l'A.I.D. au titre d'une tranche déterminée de financement.

Article 3: Financement

Section 3.1: La Subvention

Pour aider le Bénéficiaire à supporter les coûts liés à l'exécution du Projet, l'A.I.D., conformément à la Loi de 1961 sur l'Aide à l'Etranger modifiée, accepte aux termes du présent Accord d'accorder au Bénéficiaire une Subvention ne devant pas dépasser cinq millions (5.000.000) de dollars E.U. ("la Subvention").

La Subvention pourra être utilisée pour financer les achats en devises comme défini à la Section 6.1, et les achats en monnaie locale, comme défini à la Section 6.2, des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet.

Section 3.2: Grantee Resources for the Project

(a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner.

(b) The resources provided by the Grantee for the Project will not be less than the equivalent of U.S. $10,678,300 including costs borne on an "in-kind" basis.

Section 3.3: Project Assistance Completion Date

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD) which is December 31, 2001, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the Project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters (PILs) are to be received by A.I.D. or any bank described in Section 7.1 no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D. agrees to in writing.

Section 3.2: Ressources du Bénéficiaire en faveur du Projet

(a) Le Bénéficiaire s'engage à fournir ou à faire fournir au Projet en plus de la Subvention, tous les fonds et toutes les autres ressources nécessaires à l'exécution efficace du Projet dans les délais.

(b) La contrepartie fournie par le Bénéficiaire pour le Projet ne sera pas inférieure à l'équivalent en monnaie locale de 10.678.300 dollars E.U., y compris les coûts "en nature".

Section 3.3: Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet

(a) La Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP) fixée au 31 décembre 2001 ou à toute autre date convenue par écrit par les Parties, est la date à laquelle les Parties estiment que tous les services et biens financés au titre de la Subvention auront été fournis au Projet comme le prévoit le présent Accord.

(b) Sauf si elle en convient autrement par écrit, l'A.I.D. n'établira ni n'approuvera des documents qui autoriseraient des déboursements de la Subvention pour des services ou des biens fournis au titre du Projet après la DAAP, comme le prévoit le présent Accord.

(c) Les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution, doivent parvenir à l'A.I.D. ou à toute autre banque indiquée à la Section 7.1 au plus tard dans les neuf (9) mois suivant la DAAP ou à toute autre période dont l'A.I.D. aura convenu par

A.I.D., giving notice in writing to the Grantee, may at any time or times after such period, reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in PILs, were not received before the expiration of said period.

Article 4: Conditions Precedent to Disbursement

Section 4.1: First Disbursement

Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D., in form and substance satisfactory to A.I.D.:

(a) A legal opinion that this Grant Agreement has been duly authorized and/or ratified by, and executed on behalf of, the Grantee, and that it constitutes a valid and legally binding obligation of the Grantee in accordance with all of its terms.

(b) A statement of the name of the person holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 8.2, and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement.

Section 4.2: Notification

A.I.D. will promptly notify the Grantee when the conditions precedent specified in Section 4.1 have been met.

Section 4.3: Terminal Dates for Conditions Precedent

If all of the conditions specified in Section 4.1 have not been met within 120 days from the date of this Agreement, or

écrit. L'A.I.D., après en avoir avisé par écrit le Bénéficiaire, pourra à tout moment après cette période, réduire le montant de la Subvention de tout ou partie du montant pour lequel les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution, n'auraient pas été reçues avant l'expiration de ladite période.

Article 4: Conditions Préalables au Déboursement

Section 4.1: Premier Déboursement

Avant le premier déboursement au titre de la Subvention ou avant toute délivrance par l'A.I.D. d'une documentation selon laquelle le déboursement sera effectué, le Bénéficiaire, sauf si les deux Parties en conviennent autrement par écrit, fournira à l'A.I.D. les pièces suivantes dont le fond et la forme devront être satisfaisants pour l'A.I.D.:

(a) Un avis juridique selon lequel le présent Accord de Subvention a été dûment autorisé et/ou ratifié et signé au nom du Bénéficiaire et qu'il constitue une obligation valable ayant force exécutoire pour le Bénéficiaire, conformément à l'ensemble de ses termes.

(b) L'indication du nom du représentant titulaire ou intérimaire du Bénéficiaire précisé à la Section 8.2 et de tous autres représentants, accompagnée d'un spécimen de signature de chaque personne dont le nom est indiqué.

Section 4.2: Notification

L'A.I.D. notifiera aussitôt le Bénéficiaire lorsque les conditions préalables spécifiées à la Section 4.1 auront été réunies.

Section 4.3: Dates limites de Réalisation des Conditions Préalables

Si toutes les conditions spécifiées à la Section 4.1 n'ont pas été remplies dans les 120 jours suivant la date de signature

such later date as A.I.D. may agree to in writing, then A.I.D., at its option, may terminate this Agreement by written notice to the Grantee.

Article 5: Special Covenants

Except as A.I.D. may otherwise agree in writing:

Section 5.1: Project Evaluation

The Parties agree to establish an evaluation program as part of the Project. Except as the Parties otherwise agree in writing, the evaluation program will be implemented on dates mutually acceptable to all parties to the Project and will focus on the following critical assessments:

(a) evaluation of progress toward attainment of the objectives of the Project;

(b) identification and evaluation of problem areas or constraints which may inhibit such attainment;

(c) assessment of how such information may be used to help overcome such problems; and

(d) evaluation, to the degree feasible, of the overall development impact of the Project.

The Parties agree to the following evaluation schedule:

-- The first evaluation will be conducted at the end of the second year after initial obligation of Project funds. This evaluation will be formative in nature, addressing management, administrative issues, and assessing the Project's institutional arrangements, progress and effectiveness of its various components, and management approaches for early correction.

du présent Accord ou à toute autre date ultérieure dont l'A.I.D. pourra convenir par écrit, l'A.I.D., à son gré, pourra mettre fin au présent Accord, en avisant par écrit le Bénéficiaire.

Article 5: Dispositions Spéciales

Sauf accord contraire écrit de l'A.I.D.:

Section 5.1: Evaluation du Projet

Les Parties conviennent de mettre sur pied un programme d'évaluation dans le cadre du Projet. Sauf si elles en conviennent autrement par écrit, le programme d'évaluation sera exécuté à des dates acceptables pour toutes les parties au Projet et portera sur les éléments critiques ci-après:

(a) une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés par le Projet;

(b) l'identification et l'évaluation des problèmes ou contraintes susceptibles de compromettre la réalisation de ces objectifs ;

(c) la manière d'utiliser ces informations pour contribuer à résoudre ces problèmes; et

(d) l'évaluation, dans la mesure du possible, de l'impact global du Projet sur le développement.

Les Parties conviennent du calendrier d'évaluation suivant:

-- La première évaluation aura lieu à la fin de la deuxième année après l'engagement initial de fonds du Projet. Elle sera axée sur la forme, les problèmes administratifs et de gestion, les dispositions institutionnelles, les progrès et l'efficacité des diverses composantes du Projet, et les approches de gestion pour apporter rapidement les correctifs nécessaires.

BEST AVAILABLE COPY

-- The second evaluation or mid-term evaluation will be conducted at the end of fourth year of the Project. The major focus of this evaluation will be both summative and formative, assessing whether sufficient progress is being made toward achieving the Project purpose, whether unanticipated benefits are being obtained, and whether additional actions should be pursued by USAID after the PACD.

-- The third and final impact evaluation will be conducted at the end of the seventh year of the Project. This summative evaluation will utilize the considerable monitoring data generated under the Project to evaluate the overall Project impact to date.

The Grantee agrees to undertake consideration of all recommendations of the Project's evaluations. The Parties will negotiate in good faith toward an agreement on their application to the Project.

Section 5.2: The Grantee agrees to furnish to the Project for use by the "Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles" (CONSERE), all office furniture, equipment, véhicles, and supplies financed under the Senegal Reforestaion Project (SRP) for the CONSERE at the end of the SRP.

Section 5.3: The Grantee agrees to install the Project Management Unit in the actual location of the SRP at the end of that Project; and transfer such equipment, vehicles and computers from the SRP to the Community-based Natural Resources Management Project as the Parties shall agree in a Project Implementation Letter (PIL).

-- La deuxième évaluation ou évaluation à mi-parcours aura lieu à la fin de la quatrième année du Projet. Elle portera à la fois sur le fond et la forme pour déterminer si des progrès suffisants sont accomplis dans la réalisation des objectifs du projet, si des avantages non envisagés au départ sont obtenus, et si des mesures additionnelles devront être prises par l'USAID après la DAAP.

-- La troisième et dernière évaluation d'impact aura lieu à la fin de la septième année du projet. Cette évaluation de fond utilisera les données considérables sur le suivi, générées dans le cadre du projet, pour évaluer l'impact global du projet à ce jour.

Le Bénéficiaire s'engage à tenir compte de toutes les recommandations issues des évaluations précitées. Les Parties négocieront de bonne foi pour un accord sur leur application au Projet.

Section 5.2: Le Bénéficiaire s'engage à fournir au projet, pour être utilisé par le Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CONSERE) à la fin du Projet de Reboisement au Sénégal (PRS), l'ensemble du mobilier, de l'équipement, des véhicules, et des fournitures de bureau financés dans le cadre dudit projet.

Section 5.3: Le Bénéficiaire s'engage à installer pour toute la durée du projet, l'Unité de Gestion du Projet dans les actuels locaux du PRS à la fin de ce dernier; et à transférer l'équipement, les véhicules et les ordinateurs du PRS au Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles comme les Parties en conviendront dans une Lettre d'Exécution de Projet (PIL).

Grant Agreement Project No. 685-0305
Community-based Natural Resources Mgmt.

Section 5.4: The Grantee agrees to make available to this Project for the life of the Project, the Media Productions Facility and such equipment housed in the facility as the Parties shall agree to and specify in a Project Implementation Letter.

Section 5.5: The Grantee agrees to assign the following part-time staff from participating "Centres d'Expansion Rurale Polyvalents" (CERP) to the Project:

- Agricultural Agent
- Livestock Agent
- Forestry Agent
- Local Planning Agent
- Home Economist.

Section 5.6: The Grantee agrees to furnish its agreed upon portion of fuel, oil and maintenance for all Project vehicles assigned to CERP teams that participate in the Project.

Section 5.7: The Grantee agrees to seek to employ a mechanism to permit those Rural Councils that participate in the Project to spend their Rural Council budget resources on operating expenses in support of the sustainable management of natural resources.

Section 5.8: The Grantee agrees to issue an Interministerial Order that officially establishes the Project in Senegal.

Accord de Subvention Projet N° 685-0305
Gestion Communautaire Ressources Natur.

Section 5.4: Le Bénéficiaire s'engage à mettre à la disposition du Projet pour toute la durée de celui-ci, les infrastructures et équipement de Productions de Média acquis dans le cadre du PRS. Ceci sera convenu et précisé par les Parties dans une Lettre d'Exécution de Projet (PIL).

Section 5.5: Le Bénéficiaire s'engage à affecter à mi-temps les cinq agents des Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERPs) ci-après:

- un agent agricole
- un agent en élevage
- un agent en foresterie
- un agent de planification
- une monitrice rurale.

Section 5.6: Le Bénéficiaire s'engage à assurer le carburant, l'huile et l'entretien à tous les véhicules du Projet affectés aux équipes des CERP participant à l'exécution du Projet comme convenu.

Section 5.7: Le Bénéficiaire s'engage à trouver un mécanisme permettant aux Conseils Ruraux participant au Projet de pouvoir utiliser leurs ressources budgétaires pour des dépenses de fonctionnement destinées à la gestion viable des ressources naturelles.

Section 5.8: Le Bénéficiaire s'engage à faire publier un Arrêté interministériel créant officiellement le Projet au Sénégal

BEST AVAILABLE COPY

Grant Agreement Project No. 685-0305
Community-based Natural Resources Mgmt.

Article 6: Procurement Source

Section 6.1: Foreign Exchange Costs:

Disbursements pursuant to Section 7.1 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having, with respect to goods, their source and origin, and with respect to services, their nationality, in order of preference, in the United States or in countries included in Geographic Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time the orders are placed or contracts entered into for such goods or services (hereafter "Foreign Exchange Costs"), except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex II Section C.1.(b) with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the Grant only on vessels under flag registry of the United States and other countries included in A.I.D. Geographic Code 935, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

Section 6.2: Local Currency Costs

Disbursements pursuant to Section 7.2 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin in Senegal ("Local Currency Costs").

Accord de Subvention Projet N° 685-0305
Gestion Communautaire Ressources Natur.

Article 6: Source des Achats

Section 6.1: Achats en Devises

Conformément à la Section 7.1, les déboursements seront exclusivement utilisés pour financer les coûts des biens et services nécessaires au Projet et ayant, en ce qui concerne les biens, leur source et origine, et en ce qui concerne les services, leur nationalité, par ordre de préférence, aux Etats-Unis ou dans des pays inclus dans le Code géographique 935 du Code Géographique de l'A.I.D. en vigueur au moment où les commandes ou les contrats sont passés pour ces biens et services (ci-après dénommés "Achats en Devises") sauf si l'A.I.D. en dispose autrement par écrit, et sauf disposition contraire de la Section C.1.(b) de l'Annexe II sur les Dispositions Générales relatives à l'assurance maritime. Les coûts du transport maritime ne seront financés au titre de la Subvention que pour des navires battant pavillon des Etats-Unis ou d'autres pays compris dans le Code géographique 935, sauf si l'A.I.D. en convient autrement par écrit.

Section 6.2: Achats en Monnaie locale

Les déboursements effectués conformément à la section 7.2, seront utilisés exclusivement pour financer les achats de biens et services nécessaires à l'exécution du Projet, ayant leur source et, sauf si l'A.I.D. en convient autrement par écrit, leur origine au Sénégal ("Achats en Monnaie locale").

BEST AVAILABLE COPY

Article 7: Disbursement

Section 7.1: Disbursement for Foreign Exchange Costs

(a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursement of funds under the Grant for the foreign exchange costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by such of the following methods as may be mutually agreed upon:

(1) by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters: (A) requests for reimbursement for such goods or services, or (B) requests for A.I.D. to procure commodities or services in Grantee's behalf for the Project; or

(2) by requesting A.I.D. to issue Letters of Commitment for specified amounts (A) to one or more U.S. banks, satisfactory to A.I.D., committing A.I.D. to reimburse such bank or banks for payments made by them to suppliers, under Letters of Credit or otherwise, for such goods or services; or (B) directly to one or more contractors or suppliers, committing A.I.D. to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

(b) Banking charges incurred by the Grantee in connection with Letters of Commitment and Letters of Credit will be financed under the Grant unless the Grantee instructs A.I.D. to the contrary. Such other charges as the Parties may agree to may also be financed under the Grant.

Article 7: Déboursement

Section 7.1: Déboursement pour les Achats en Devises

(a) Après avoir satisfait aux conditions préalables, le Bénéficiaire pourra obtenir des déboursements de fonds au titre de la Subvention pour les achats en devises des biens et services nécessaires au Projet, conformément aux dispositions du présent Accord, par les procédures suivantes telles que retenues d'un commun accord :

(1) en soumettant à l'A.I.D., accompagnées des pièces justificatives nécessaires, conformément aux Lettres d'Exécution du Projet: (A) des demandes de remboursement pour ces biens et services, ou (B) des demandes pour que l'A.I.D. achète au nom du Bénéficiaire des biens ou services pour le Projet; ou

(2) en demandant à l'A.I.D. d'envoyer: (A) à une ou plusieurs banques américaines à sa convenance, des Lettres d'Engagement de montants précis avec obligation pour l'A.I.D. de rembourser cette ou ce(s) banque(s) pour les paiements effectués par elle(s) en faveur des fournisseurs par Lettres de Crédit ou tout autre moyen, pour l'achat de ces biens et services; ou (B) directement à un ou plusieurs contractants ou fournisseurs, des Lettres d'Engagement de montants précis avec obligation pour l'A.I.D. de payer ces contractants ou fournisseurs pour les biens et services fournis.

(b) Les frais bancaires encourus par le Bénéficiaire pour les Lettres d'Engagement et de Crédit seront financés au titre de la Subvention sauf instruction contraire du Bénéficiaire à l'A.I.D. D'autres frais convenus par les Parties pourraient également être financés dans le cadre de la Subvention.

BEST AVAILABLE COPY

Section 7.2: Disbursement for Local Currency Costs

(a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for local currency costs required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters (PILs), requests to finance such costs.

(b) The local currency needed for such disbursements may be obtained:

(1) by acquisition by A.I.D. with U.S. dollars by purchase or from local currency already owned by the U.S. Government; or

(2) by A.I.D. (A) requesting the Grantee to make available the local currency for such costs; and, (B) thereafter making available to the Grantee through the opening or amendment by A.I.D. of Special Letters of Credit in favor of the Grantee or its designee, an amount of U.S. dollars equivalent to the amount of local currency made available by the Grantee, which dollars will be used for procurement from the United States under appropriate procedures described in Project Implementation Letters.

The U.S. dollar equivalent of the local currency made available hereunder will be, in the case of subsection (b)(1) above, the amount of U.S. dollars required by A.I.D. to obtain the local currency, and in the case of subsection (b)(2) above, an amount calculated at the rate of exchange specified in the applicable Special Letter of Credit Implementation Memorandum hereunder as of the date of the opening or amendment of the applicable Special Letter of Credit.

Section 7.2: Déboursement pour les Achats en Monnaie Locale

(a) Après avoir satisfait aux conditions préalables, le Bénéficiaire pourra obtenir des déboursements de fonds au titre de la Subvention pour les achats en monnaie locale nécessaires au Projet et ce, conformément aux dispositions du présent Accord, en soumettant à l'A.I.D. des demandes de financement de ces achats accompagnées des pièces justificatives, comme prévu dans les Lettres d'Exécution du Projet.

(b) Les fonds en monnaie locale nécessaires à ces déboursements pourront être obtenus par l'A.I.D.:

(1) par l'achat avec des dollars américains, par acquisition ou avec des fonds en monnaie locale détenus par le Gouvernement des Etats-Unis; ou

(2) (A) en demandant au Bénéficiaire de fournir les fonds en monnaie locale nécessaires au financement de ces coûts; et (B) en mettant ensuite à la disposition du Bénéficiaire par l'établissement ou l'amendement de Lettres Spéciales de Crédit en faveur du Bénéficiaire ou de son mandataire un montant en dollars américains équivalent au montant en monnaie locale fourni par le Bénéficiaire. Cette somme en dollars sera utilisé pour les achats en provenance des Etats-Unis conformément aux procédures appropriées définies dans les Lettres d'Exécution.

L'équivalent du montant en dollars E.U. des fonds en monnaie locale fournis sera dans le cas de la sous-section (b)(1) ci-dessus, le montant en dollars E.U. nécessaire à l'A.I.D. pour pouvoir obtenir la monnaie locale, et dans le cas de la sous-section (b)(2) ci-dessus, un montant calculé au taux de change stipulé dans le Memorandum d'Exécution de la Lettre Spéciale de Crédit applicable à la date de l'établissement ou de l'amendement de la Lettre Spéciale de Crédit applicable.

BEST AVAILABLE COPY

Section 7.3: Other Forms of Disbursement

Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

Section 7.4: Rate of Exchange

If funds provided under the Grant are introduced into the Republic of Senegal by A.I.D. or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D. hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of the Republic of Senegal at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the Republic of Senegal.

Article 8: Miscellaneous

Section 8.1: Communications

Any notice, request, document or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such Party at the following address:

To the Grantee: Minister of Environment and Protection of Nature
Mail Address : Ministry of Environment and Protection of Nature
Rue Calmette
Dakar, Senegal

To A.I.D : Mission Director, USAID/Senegal, Dakar, Senegal
Mail Address : USAID/Senegal c/o American Embassy
B.P. 49
Dakar, Senegal

Section 7.3: Autres Formes de Déboursement

Des déboursements au titre de la Subvention pourront également être effectués par d'autres voies dont les Parties pourront convenir par écrit.

Section 7.4: Taux de Change

Si des fonds fournis au titre de la Subvention sont introduits au Sénégal par l'A.I.D. ou par tout autre organisme public ou privé aux fins de remplir les engagements souscrits par l'A.I.D. aux termes des présentes, le Bénéficiaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour que ces fonds puissent être convertis en monnaie locale au taux de change légal le plus élevé au Sénégal au moment de la conversion.

Article 8: Divers

Section 8.1: Communications

Tout avis, demande, document ou autre communication adressé par une Partie à l'autre, dans le cadre du présent Accord, sera présenté sous forme de lettre, de télégramme ou de télex, et sera considéré comme dûment remis ou envoyé lorsqu'il sera expédié à la Partie concernée aux adresses suivantes:

Pour le Bénéficiaire: Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Adresse postale: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Rue Calmette
Dakar, Sénégal

Pour l'A.I.D: Directeur de l'USAID/Sénégal
Dakar, Sénégal
Adresse postale: USAID/Sénégal s/c Ambassade des Etats-Unis d'Amérique
B.P. 49
Dakar, Sénégal

Section 8.2: Representatives

For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of the Minister of Environment and Protection of Nature, and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of Director, USAID/Senegal each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1 to revise elements of the amplified description in Annex I. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

Section 8.3: Standard Provisions Annex

A "Project Grant Standard Provisions Annex" (Annex II) is attached to, and forms part of this Agreement.

Section 8.4: Language of Agreement

This Agreement is prepared in both English and French. In the event of ambiguity or conflict between the two versions, the English language version will control

Section 8.2: Représentants

Pour tout ce qui concerne le présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, ou son intérimaire, et l'A.I.D. sera représentée par le Directeur de l'USAID/Sénégal, ou son intérimaire. Chacun des représentants pourra, par écrit, désigner d'autres représentants pour tous les besoins autres que l'exercice des pouvoirs stipulés dans la Section 2.1 concernant la révision des éléments de la description détaillée figurant à l'Annexe I. Les noms des représentants du Bénéficiaire, ainsi que les spécimens de leur signature, devront être fournis à l'USAID qui pourra accepter comme dûment autorisé tout document signé par ces représentants dans le cadre de l'exécution du présent Accord, jusqu'à la réception d'une notification écrite abrogeant leur mandat.

Section 8.3: Annexe relative aux Dispositions Générales

Une "Annexe relative aux Dispositions Générales" (Annexe II) est jointe au présent Accord et en fait partie intégrante.

Section 8.4: Libellé de l'Accord

Le présent Accord est rédigé en anglais et en français. En cas d'ambiguïté ou de désaccord entre les deux versions, la version anglaise seule fera foi.

BEST AVAILABLE COPY

Grant Agreement Project No. 685-0305
Community-based Natural Resources Mgmt.

IN WITNESS WHEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first written above.

FOR THE UNITED STATES OF AMERICA
Mark Johnson
Ambassador

Julius E. Colás
Director
USAID/Senegal

8/25/1993

Appropriation: 72-113/41014
BPC : GSS3-93-21685-EG13
Amount : $5,000,000
RCN : E300043

9974P

FUNDS AVAILABLE

Accord de Subvention Projet N° 685-0305
Gestion Communautaire Ressources Naturl. 13

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique, agissant chacun par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont signé, en leur nom, le présent Accord, qui entre en vigueur à la date de sa signature sus-mentionnée.

POUR LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
Papa Ousmane Sakho
Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

9975P

15

BEST AVAILABLE COPY

ANNEX I/ANNEXE I

AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

TABLE OF CONTENTS

	Page
AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION	16
I. GENERAL PROJECT DESCRIPTION	16
A. Project Goal	16
B. Project Purpose	16
C. Summary of the Project Elements	18
1. Policy Identification and Analysis	18
2. Human Resources Development	20
3. Land Use Management	24
4. Natural Resources Management Monitoring	25
D. Project Outputs	29
E. End-of-Project Status	30
F. Project Beneficiaries	32
II. RESPONSIBILITIES OF THE PARTIES	32
A. USAID Responsibilities	32
B. GOS Responsibilities	33
C. Technical Assistant Team Responsibilities	34
III. MONITORING & EVALUATION PLAN	36
A. Evaluation Plan	36
B. Technical Monitoring Plan	37
C. Work Plans	38
D. Project Implementation Review (PIR) and Project Committee (PC) Meetings	38
E. Joint Reviews	38
F. Audits	39
IV. ILLUSTRATIVE FINANCIAL PLAN AND FINANCING METHODS	39
A. Project Summary Budget	39
B. Financing Methods	39
C. Financial Plan	40
D. Financial Control	41
TABLE I: Illustrative Life-of-Project Budget	42

TABLE DES MATIERES

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

I. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

A. But du Projet

B. Objectif du Projet

C. Résumé des Volets du Projet

1. Identification et Analyse des Politiques
2. Développement des Ressources Humaines
3. Aménagement des Terroirs
4. Suivi de la Gestion des Ressources Naturelles

D. Résultats du Projet
E. Situation à la fin du Projet
F. Bénéficiaires du Projet

II. RESPONSABILITES DES PARTIES

A. Responsabilités de l'USAID

B. Responsabilités du GRS

C. Responsabilités de l'Equipe d'Assistance Technique

III. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION

A. Plan d'Evaluation
B. Plan de Suivi technique
C. Plans de Travail
D. Revue de l'Exécution du Projet et Réunions du Comité du Projet
E. Revues conjointes
F. Audits

IV. PLAN FINANCIER INDICATIF ET MODES DE FINANCEMENT

A. Budget récapitulatif du Projet
B. Modes de Financement
C. Plan financier
D. Contrôle financier

TABLEAU I: Budget illustratif pour la Durée du Projet

AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION

Elements of the Amplified Project Description may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in the Agreement without formal amendment of the Agreement, provided that such changes are within the general scope of the Project as set forth in the text of the Agreement.

I. GENERAL PROJECT DESCRIPTION

A. Project Goal

The goal of the Community-based Natural Resources Management (CBNRM) Project is to increase private sector incomes derived from exploitation of natural resources, consistent with decentralized, sustainable natural resource management. The sub-goal is to increase soil productivity.

B. Project Purpose

The purpose of the Project is to increase local community participation in the identification, planning, use, and conservation of natural resources.

The Project will select up to fifty (50) "communautés rurales" in which to demonstrate the viability of a natural resources management system based on early, continued community participation which can help to reverse the resource degradation process and can help to protect existing resources. The critical first step has already been taken--i.e., the Government of Senegal (GOS) has adopted national policies, laws and regulations which respect local

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

Des éléments de la Description détaillée du Projet pourront être changés par accord écrit des représentants autorisés des Parties nommées dans l'Accord sans amendement formel de l'Accord, à condition que ces changements se situent dans le cadre général du Projet comme indiqué dans le texte de l'Accord.

I. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

A. But du Projet

Le but du Projet Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN) est d'augmenter les revenus au secteur privé à partir d'une exploitation durable des ressources naturelles, grâce à une gestion décentralisée et viable de celles-ci. Le sous-but est d'augmenter la productivité des sols.

B. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est d'accroître la participation des communautés locales à l'identification, la planification, l'utilisation et la conservation des ressources naturelles.

Le Projet choisira un maximum de cinquante (50) Communautés Rurales (CR) dans lesquelles il cherchera à démontrer la viabilité d'un système de gestion des ressources naturelles basé sur une participation communautaire permanente et à la base, capable de contribuer à inverser la tendance à la dégradation des ressources et de protéger les ressources existantes. La première étape critique a déjà été franchie, à savoir l'adoption par le Gouvernement du Sénégal (GRS) de politiques, lois et règlements prenant en compte la participation des communautés

BEST AVAILABLE COPY

level participation. These changes have provided the necessary fundamental policy and legal frameworks to enable and provide incentives to local populations to undertake economic actions consistent with prudent natural resource management. But these steps alone are not sufficient. These laws need to be understood and implemented at the community level. Communities need to develop local land use management plans to identify their land use and management priorities in ways that are supportive of maintaining the communal resource base, yet allowing private exploitation and development. To accomplish this, communities need access to an array of both public and private technical services from the national, regional, and village levels to help facilitate planning, and the identification and execution of specific natural resources management activities. This, in turn, can only be accomplished as relevant technical ministries, and the judicial system which is responsible for adjudicating land-use cases: (1) develop systems to better coordinate and finance the provision of their support to communities, (2) more clearly articulate the essence of current and evolving policies and laws, and (3) become sensitized to the increasing role communities must and will play in natural resources management. Finally, "communautés rurales" require the financial resources to finance natural resources management interventions, providing the basis for prudent private and communal resource exploitation.

locales. Ces changements ont donc fourni les cadres juridiques et de politique fondamentaux nécessaires à la création de mesures incitatives pour la réalisation par les populations locales d'actions économiques conformes à une gestion judicieuse des ressources naturelles. Mais ces mesures ne suffisent pas à elles seules. Les lois et règlements adoptés doivent être compris et appliqués au niveau communautaire. En effet, les communautés locales doivent élaborer des plans d'aménagement des terroirs pour identifier leurs priorités en matière d'aménagement de leurs terroirs de façon à maintenir et protéger la base des ressources communautaires, tout en permettant l'exploitation et le développement privés. Pour ce faire, elles ont besoin d'avoir accès à toute une gamme de services techniques publics et privés aux niveaux national, régional et villageois pour faciliter la planification, l'identification et l'exécution d'activités spécifiques de gestion des ressources naturelles. Ceci ne peut se faire aussi que si les ministères techniques concernés et les juridictions chargées de statuer sur les affaires foncières : (1) établissent des systèmes pour mieux coordonner et financer leur soutien aux communautés, (2) articulent plus clairement le sens des politiques et règlements en vigueur et à l'étude, et (3) soient sensibles au rôle que les communautés doivent et vont de plus en plus jouer dans la gestion des ressources naturelles. Enfin, les CR ont besoin de ressources pour financer leurs interventions dans ce domaine et constituent la base d'une exploitation privée et communautaire judicieuse des ressources.

BEST AVAILABLE COPY

The Project will seek to promote the involvement of the private sector in natural resources management. It will strengthen the GOS capacity to extend its natural resources-related technologies to the rural areas.

C. Summary of the Project Elements:

The Project has four major related components: (1) Policy Identification and Analysis; (2) Human Resources Development; (3) Land Use Management; and (4) Natural Resources Management Monitoring.

1. POLICY IDENTIFICATION AND ANALYSIS

The Project will operate within the national environmental policy framework of the Government of Senegal. The GOS recently established the "Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles" (CONSERE). USAID support to the Secretariat of the CONSERE was initiated during the final year of the Senegal Reforestation Project (1993-94) and will be continued in the CBNRM Project. Under this component, the Project has two objectives: (a) to continue A.I.D. support of the operations of the CONSERE, and (b) to identify, analyze and formulate appropriate recommendations regarding major natural resources management issues requiring discussion, decision, and/or advice of this council.

Le Projet s'emploiera à promouvoir la participation du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles. Il renforcera la capacité du Gouvernement du Sénégal à étendre ses technologies liées aux ressources naturelles aux zones rurales.

C. Résumé des Volets du Projet

Le Projet a quatre principaux volets connexes: (1) Identification et Analyse des Politiques; (2) Développement des Ressources humaines; (3) Aménagement des Terroirs; et (4) Suivi de la Gestion des Ressources Naturelles.

1. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES POLITIQUES

Le Projet fonctionnera dans le cadre des politiques nationales de l'environnement élaborées par le Gouvernement du Sénégal. Le Gouvernement du Sénégal a récemment créé le Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CONSERE). Le soutien de l'USAID au Secrétariat du CONSERE Supérieur a été initié durant la dernière année du Projet Reboisement au Sénégal (1993-94) et se poursuivra avec le Projet GCRN. Dans le cadre de ce volet, le Projet a deux objectifs: (a) poursuivre le soutien de l'A.I.D. au fonctionnement du CONSERE, et (b) identifier, analyser et formuler des recommandations appropriées sur les principaux problèmes de gestion des ressources naturelles (GRN) qui requièrent des discussions, décisions et/ou avis du CONSERE.

BEST AVAILABLE COPY

The Project will provide technical assistance to help the Government of Senegal to: (1) continue operational support and conduct key policy studies and sector assessments; (2) clarify its national framework for establishing and monitoring environmental policies; (3) develop the optimal legislative, institutional and donor coordination plans to guide implementation of the National Environmental Action Plan, once formulated; (4) formulate appropriate monitoring strategies and enforcement mechanisms; and (5) train its technical services and private institutional support contractors who will be involved in conducting analyses and assessments.

The Secretariat of the CONSERE will be responsible for carrying out studies required for the formulation of a comprehensive, multi-sectoral, environmental management framework. Based upon these studies, the Secretariat will set forth priorities and policy recommendations concerning: (a) government and public awareness of environmental issues; (b) a national strategy for environmental protection--including institutional and organizational changes; (c) specific programs and investment projects to address priority problems; (d) an information system for monitoring the state of the environment; (e) the management of natural resources, particularly endangered species and habitats; (f) the reversal of environmental degradation; and (g) protection of the public from environmental pollution and hazards.

Le Projet fournira l'assistance technique destinée à aider le Sénégal à: (1) continuer à fournir un soutien opérationnel et à faire des études de politiques clés et des évaluations sectorielles; (2) clarifier son cadre national d'établissement et de suivi des politiques d'environnement; (3) établir des plans optimaux en matière législative, institutionnelle et de coordination des actions des bailleurs de fonds, pour guider l'exécution du Plan National d'Action de l'Environnement une fois qu'il sera formulé; (4) formuler des stratégies et mécanismes appropriés de suivi et d'exécution; et (5) former ses services techniques et les contractants privés de soutien institutionnel qui auront à participer aux études et évaluations.

Le Secrétariat du CONSERE sera chargé de réaliser les études nécessaires à la formulation d'un cadre général et multisectoriel de gestion de l'environnement. En s'appuyant sur ces études, le Secrétariat définira des priorités et formulera des recommandations de politiques concernant: (a) la sensibilisation de l'Etat et des populations aux problèmes d'environnement; (b) une stratégie nationale de protection de l'environnement - comprenant des changements d'ordre institutionnel et organisationnel; (c) des programmes spécifiques et des projets d'investissement pour résoudre les problèmes prioritaires; (d) un système d'information pour le suivi de l'état de l'environnement; (e) la gestion des ressources naturelles, particulièrement des espèces menacées d'extinction et des habitats; (f) l'inversion de la tendance à la dégradation de l'environnement; et (g) la protection des populations contre la pollution de l'environnement et les risques.

2. HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT

The Project will include an extensive training program which will help to build problem-identification and problem-solving capacity at the village and rural community levels for the sustainable exploitation of natural resources. At the "arrondissement" and regional/national levels, training programs will help to improve inter-ministerial coordination among agencies responsible for the environment, upgrade related technical skills, and establish among these agencies sensitivities and skills to solicit real, effective involvement of local population in natural resources management.

The Project will target three broad groups for intensive training: (a) selected staff of participating GOS technical ministries and agencies who play a critical role in natural resource management; (b) "communauté rurale" leadership; and (c) key village agents, including village organizations and the village populations at large. Training will include literacy and environmental monitoring aspects.

a. Technical Ministry Staff

First, the Secretariat of the CONSERE will be exposed to an array of strategies and approaches used in other African countries to develop national environmental action plans. They, along with staff from the "Centre de Suivi Ecologique" (CSE the national, environmental monitoring and data collection agency of the Government of Senegal), will also participate at varying levels in the numerous analytical studies which will be carried out with short-term technical assistance to analyze specific environmental issues facing Senegal and to update the national ecological data base upon which the National Environmental Action Plan will be based.

2. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Le Projet comportera un vaste programme de formation qui permettra d'établir une capacité d'identification et de résolution des problèmes aux niveaux villageois et des communautés rurales pour l'exploitation viable des ressources naturelles. Aux niveaux régional/national et des arrondissements, les programmes de formation aideront à améliorer la coordination interministérielle entre les organismes chargés de l'environnement, renforcer les compétences techniques connexes et créer entre ces organismes des sensibilités et capacités permettant de susciter une participation effective des populations locales à la gestion des ressources naturelles.

Le Projet ciblera trois grands groupes pour une formation intensive: (a) certains agents des ministères techniques et organismes publics participants qui jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles; (b) les dirigeants de communauté rurale; et (c) des agents villageois clés, comprenant les organisations villageoises et les villageois en général. La formation inclura l'alphabétisation et le suivi de l'environnement.

a. Agents des Ministères Techniques

Premièrement, le Secrétariat du CONSERE sera informé sur un ensemble de stratégies et approches utilisées dans d'autres pays africains pour élaborer des Plans Nationaux d'Actions de l'Environnement (PNAE). Il participera avec le Centre de Suivi Ecologique, à divers niveaux, aux nombreuses études analytiques qui seront menées, avec l'assistance technique de courte durée, sur les problèmes environnementaux spécifiques au Sénégal, et pour mettre à jour la base de données écologiques nationales sur laquelle sera fondé le PNAE.

Second, selected staff of up to 15 participating Centres d'Expansion Rurale Polyvalent will receive technical training conducted in-country largely with local expertise and supplemented by the U.S. technical assistance team. This will consist primarily of refresher courses to update and broaden the staff's natural resources management technical competencies and training to increase their effectiveness in working with community groups.

b. "Communauté Rurale" Leadership and Staff

Rural Council members and their "animateurs communautaires" will receive targeted, basic training in participatory development planning and administration, and for their roles as land-use management coordinators. This training will be conducted in-country and will include basics of financial management, administration, familiarization with Government of Senegal natural resources management laws and practices, and rudimentary approaches to monitoring of natural resource use/abuse.

Deuxièmement, des agents d'un maximum de 15 CERP participants recevront une formation technique au Sénégal dispensée en grande partie par des compétences locales et complétée par l'équipe d'assistance technique américaine. Il s'agira surtout de cours de recyclage pour mettre à jour et renforcer les compétences techniques des équipes des CERP en gestion des ressources naturelles (GRN), ainsi que des cours destinés à améliorer leur efficacité de travail avec les groupements communautaires.

b. Dirigeants et Agents des Communautés Rurales

Les conseillers ruraux et les animateurs communautaires recevront une formation de base ciblée en planification et administration participatives du développement, et pour jouer leur rôle en tant que coordinateurs de l'aménagement des terroirs. Cette formation aura lieu au Sénégal et portera sur des éléments de base en gestion financière, administration, connaissance des lois et pratiques nationales relatives à la GRN, ainsi que sur des rudiments d'approches de suivi de l'utilisation ou de l'exploitation abusive des ressources naturelles.

c. Villagers and Village Organizations

The Project will provide key members of select village organizations limited, basic training in: (1) understanding the concept of the Project; (2) Government of Senegal natural resources policies and simple cause/effect relationships in natural resources management; (3) working with rural councils to establish natural resources management priorities as part of the "communauté rurale" natural resources management planning process; (4) identifying an array of options to resolve priority problems; (5) identifying and mobilizing locally available resources; (6) simple enterprise management principles (planning, financing, marketing, etc.); and (7) motivating membership for effective participation in natural resources management. For those organizations receiving cost-sharing grants, the Project will increase the intensity of their training, particularly the financial management aspects. All of this training will be conducted using locally available, cost-effective teaching aids, theatrical skits, town/village meetings, workshops, demonstration visits, and, where appropriate, radio.

Each village will be requested to select a small group of farmers or other persons engaged in natural resource enterprises to serve as community relay workers. Villagers in this group will be among the first to receive training in relevant natural resources management practices and will agree to adapt their practices, thereby promoting the demonstration effect within their village.

c. Villageois et Organisations Villageoises

Le Projet dispensera aux membres clés d'organisations villageoises sélectionnées une formation de base portant sur: (1) la compréhension du concept du Projet, (2) les politiques nationales de GRN et les rapports de cause à effet de la GRN; (3) le travail avec les CR pour établir des priorités de GRN dans le cadre du processus de planification de la GRN par les CR; (4) l'identification d'une gamme d'options pour régler les problèmes prioritaires; (5) l'identification et la mobilisation des ressources disponibles au niveau local; (6) les principes élémentaires de gestion d'entreprise (planification, financement, commercialisation, etc); et (7) la motivation des membres pour une participation effective à la GRN. Le Projet dispensera une formation plus intensive aux organisations bénéficiaires de subventions de co-financement, particulièrement en gestion financière. Toute cette formation sera dispensée au moyen de supports didactiques disponibles au niveau local, efficaces et à faible coût, de sketches, rencontres villes/villages, ateliers, visites de démonstration et, au besoin, de la radio.

Il sera demandé à chaque village de présenter un petit groupe d'agriculteurs ou d'autres personnes engagées dans des activités de gestion des ressources naturelles pour jouer le rôle d'animateur communautaire. Les membres de ce groupe seront les premiers à bénéficier d'une formation pertinente aux pratiques de gestion des ressources naturelles et accepteront d'adapter leurs pratiques, promouvant ainsi l'effet de démonstration dans leur village.

d. Literacy Training

The Project will take a minimalist approach to supporting basic literacy and numeracy training where such training is required to achieve the desired training results. There are local NGOs which have had considerable success in achieving high rates of literacy and numeracy while communicating basic educational messages among village participants throughout Senegal. Some local NGOs successfully use innovative, non-formal educational techniques such as games, theater, prose, illustrations, etc. to engage villagers in dialogue and participation. This approach will be incorporated into the presentation of basic technical knowledge for planning and managing income-generating, natural resource management activities.

e. Environmental Monitoring

Training will be an important aspect of the Natural Resources Management Monitoring Component of the Project. The Project will establish and institutionalize an environmental monitoring framework which is being established with the assistance of the U.S. Department of Interior's Geological Survey-Earth Resources Observation Systems. Training under this Project component will target policy makers, natural resource technicians, satellite imagery technicians, data collectors, rural councilors, PVOs/NGOs, and villagers. The broad objective at the technical levels will be to upgrade skills in environmental data collection, interpretation, and use in policy

d. Alphabétisation

Le Projet adoptera une approche minimaliste de soutien à l'alphabétisation fonctionnelle là où les besoins se feront sentir pour obtenir les résultats souhaités. Il existe des ONG locales qui ont réussi à atteindre des taux élevés d'alphabétisation fonctionnelle en communiquant en même temps des messages éducatifs de base aux participants villageois à travers le Sénégal. Certaines ONG utilisent avec succès des techniques novatrices et non formelles telles que jeux, sketches, narrations, illustrations, etc, pour inciter les villageois au dialogue et à la participation. Cette approche sera intégrée à l'acquisition des connaissances techniques de base pour la planification et la gestion d'activités de GRN génératrices de revenus.

e. Suivi de l'Environnement

La formation constituera un aspect essentiel du volet Suivi de la Gestion des Ressources Naturelles du Projet. Le Projet établira et institutionnalisera un cadre de suivi de l'environnement qui est actuellement en train d'être établi avec l'assistance du "Geological Survey-Earth Resources Observation Systems" (USGS - EROS) du Département américain de l'Intérieur. La formation dans le cadre de ce volet ciblera des responsables, des techniciens des ressources naturelles, des techniciens d'images satellitaires, des enquêteurs, des conseillers ruraux, des ONG et des villageois. Le principal objectif au plan technique sera d'améliorer les compétences en collecte et interprétation de données environnementales, et l'utilisation de celles-ci dans la formulation des

formulation and program management. At the local official level, the objective will be to introduce some basic concepts related to environmental data, map-reading, and monitoring of ecological changes. At the village level, the objective will be helping to establish a more clear understanding of cause/effect relationships related to the environment and natural resources use.

3. LAND USE MANAGEMENT

The Land Use Management and Planning component comprises the core of the Project in which: (a) "communautés rurales" will be selected, carry out an array of natural resource assessment/inventory exercises, and formulate land use management plans; and (b) priority natural resource management interventions or sub-projects will be designed and implemented at the "communautés rurales" and village levels with extensive community participation. Activities in this component will be coordinated closely with other Project components, especially the Human Resources Development and the Natural Resources Management Monitoring components.

The Project will include cost-sharing grants to participating rural councils and selected village organizations/entities in participating "communautés rurales". These grants will encourage increasing local participation in planning and carrying out natural resources management interventions or economic enterprises in conformity with the natural resources management plans of the "communautés rurales". These activities will aim at responding to village and communal natural resources management needs, and will also help to establish the critical

politiques et la gestion des programmes. Au niveau local officiel, l'objectif sera d'introduire des concepts de base liés aux données environnementales, la lecture des cartes et le suivi des changements écologiques. Au niveau villageois, l'objectif sera d'aider à une meilleure compréhension des rapports de cause à effet entre environnement et utilisation des ressources naturelles.

3. AMENAGEMENT DES TERROIRS

Le volet Aménagement des Terroirs est au coeur du Projet. Ainsi: (a) des CR seront choisies pour mener un ensemble d'évaluations/inventaires des ressources naturelles, et formuler des plans d'aménagement, et (b) des interventions ou sous-projets prioritaires de GRN seront conçus et exécutés au niveau des CR et des villages avec une importante participation communautaire. Les activités de ce volet seront étroitement coordonnées avec d'autres volets du Projet, notamment les volets Développement des Ressources Humaines et Suivi de la GRN.

Le Projet comprendra des subventions de co-financement aux Conseils Ruraux et aux organisations villageoises/entités choisies dans les CR participantes. Ces subventions encourageront une plus large participation locale à la planification et l'exécution d'interventions ou entreprises économiques de gestion des ressources naturelles conformes aux plans de gestion des ressources naturelles des CR. Ces activités viseront à répondre aux besoins de gestion des ressources naturelles des villages et communautés rurales et aideront également à établir le cadre critique de ressource et de gestion

resource and management framework within which private, for-profit activities can be carried out by villagers in ways that are consistent with sustainable natural resources management. Grants to rural councils will also help to establish "animateur communautaire" positions--a combination of administrative/technical skills which will enable rural councils to more effectively carry out their assigned natural resources management functions.

4. NATURAL RESOURCES MANAGMENT MONITORING

This component will be carried out with the assistance of the U.S. Department of Interior's Geological Survey-Earth Resources Observation Systems, the "Centre de Suivi Ecologique", "Centres d'Expansion Rurale Polyvalents", and a Project Monitoring Unit within the "Direction of Eaux et Forêts", Ministry of Environment and Protection of Nature. This component will provide for extensive baseline and periodic updating data collection for technical monitoring of changes in environmental and ecological conditions. It will also provide for administrative monitoring of the overall Project--including the level of effective participation of rural populations in natural resources management, and integrating this Project within the Mission's Assessment of Program Impact reporting system.

a. Earth Resources Observation Systems

A.I.D. will enter into a Participating Agency Service Agreement (PASA) with the Earth Resources Observation Systems to institutionalize within Senegal a practical, multi-level, monitoring

dans lequel des activités privées et lucratives peuvent être menées par les villageois de manière conforme à une gestion viable des ressources naturelles. Les subventions aux conseils ruraux aideront également à créer des postes d'animateurs communautaires, une combinaison de compétences administratives et techniques qui aidera les conseils ruraux à assurer de manière plus efficace les fonctions de gestion des ressources naturelles qui leur sont dévolues.

4. SUIVI DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Ce volet sera exécuté avec l'assistance du "Geological Survey-Earth Ressources Observations Systems" du Département de l'Intérieur des Etats-Unis, du Centre de Suivi Ecologique, des Centres d'Expansion Rurale Polyvalents et de l'Unité de Suivi du Projet de la Direction des Eaux et Forêts du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Il comprendra un important processus de collecte de données et de mise à jour périodique de celles-ci pour le suivi technique des changements écologiques et environnementaux. Il comprendra également le suivi administratif de l'ensemble du Projet, y compris le niveau de participation effective des populations rurales à la gestion des ressources naturelles, et l'intégration du Projet au système d'Evaluation de l'Impact du Programme (API) de la Mission de l'USAID.

a. Systèmes d'Observation des Ressources Terrestres (EROS)

L'A.I.D. conclura un Accord de Services de l'Agence Participante (PASA) avec EROS pour institutionnaliser au Sénégal un cadre de suivi pratique comportant plusieurs niveaux pour identifier et mieux

framework to identify and better understand the dynamics and causes of long-term changes in the natural resource base. This will include assessing and mapping the natural resources at the national level as well as the "communauté rurale" level in order to formulate sound land use management plans at both ends of the scale. This framework, which will be established by the CONSERE, will help provide the technical database for sound policy dialogue and decisions relating to natural resources management. It will include socio-economic field assessments to help verify technical data collected via satellite and aerial photographic services, and will ascertain the impacts at the community level of interventions aimed at retarding and/or reversing environmental degradation.

The investigative phase of the work of Earth Resources Observation Systems (EROS) was initiated in mid-1993 under the Senegal Reforestation Project. EROS is providing technical assistance and commodity support in updating environmental databases; conducting feasibility studies of a long-term monitoring framework; establishing institutional linkages with ground monitoring agencies; defining field data collection parameters and scope; and updating sample data from major ecological zones based on previous work in Senegal ten (10) years ago.

The Project will provide for the continuation of the work of EROS for two (2) additional years--the technology transfer phase--during which the long-term monitoring framework will be further developed and tested, and the

comprendre la dynamique et les causes des changements à long terme intervenant dans la base des ressources naturelles. Il s'agira notamment d'évaluer et de dresser des cartes des ressources naturelles au niveau national ainsi qu'au niveau des communautés rurales pour formuler des plans d'aménagement judicieux à tous les deux niveaux. Ce cadre qui sera établi par le CONSERE aidera à fournir les donnés techniques pour un dialogue sur les politiques et des décisions judicieux concernant la gestion des ressources naturelles.

La phase d'enquêtes des travaux d'EROS a été initiée au milieu de l'année 1993 dans le cadre du Projet Reboisement au Sénégal. EROS est en train de fournir l'assistance technique et les biens d'équipement pour la mise à jour des données environnementales; de réaliser des études de faisabilité d'un cadre de suivi à long terme; d'établir des liens institutionnels avec des organismes de suivi au sol; de définir les paramètres et le champ de collecte des données de terrain; et de mettre à jour des échantillons de données des principales zones écologiques, sur la base des travaux effectués au Sénégal il y a dix (10) ans.

Le Projet continuera les travaux pendant deux (2) autres années, à savoir la phase de transfert de technologie durant laquelle le cadre de suivi à long terme sera davantage élaboré et testé, et le

monitoring process will be defined. This will involve extensive socio-economic and anthropological surveys to verify at the ground level the physical resource surveys conducted during the Senegal Reforestation Project, technical assistance and guidance to the CONSERE in interpreting satellite and ground data for policy decisions, and training of "Centre de Suivi Ecologique" staff in advanced remote sensing and spatial information system technologies. EROS will also integrate environmental monitoring activities at the national level with monitoring at the rural community level, focusing on the Project-specific zones of intervention.

b. "Centre de Suivi Ecologique"

Centre de Suivi Ecologique (CSE), or the Ecological Monitoring Center, is currently financed by the Government of Senegal and the Danish International Development Aid acting through the UN Sudano-Sahelian Office. Its mandate is to collect, analyze and distribute data on natural resources and the environment at the national and regional levels. This data is critical in guiding governmental agencies in determining policies/pricing of agricultural products, in determining geographical zones likely to suffer food shortages, and in the formulation of policies and monitoring programs of international aid organizations.

During its work under the Senegal Reforestation Project, the Earth Resources Observation Systems will cooperate with CSE to update the existing nation-wide environmental database. Under the Project, CSE will sign a protocol with the CONSERE

processus de suivi défini. Cette phase comprendda d'importantes études économiques et anthropologiques pour vérifier au sol les études sur les ressources physiques menées durant l'exécution du Projet Reboisement au Sénégal, une assistance technique et des directives au CONSERE pour l'interprétation des données satellitaires et au sol pour permettre la prise de décisions, et la formation des agents du Centre de Suivi Ecologique aux technologies de pointe de télédétection et de systèmes d'information spatiale. EROS intégrera également les activités de suivi environnemental au niveau national à celles du suivi au niveau communautaire en mettant l'accent sur les zones d'intervention du Projet.

b. Centre de Suivi Ecologique

Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) est actuellement financé par le Gouvernement du Sénégal et l'Agence Danoise d'Aide au Développement International représentée par le Bureau des Nations Unies pour la Région Soudano-Sahélienne. Son mandat est de collecter, analyser et distribuer les données sur les ressources nationales et l'environnement au niveau régional et national. Ces données sont critiques pour guider les organismes gouvernementaux dans la définition des politiques et la fixation de prix des produits agricoles, dans la détermination des zones géographiques susceptibles de souffrir de pénuries alimentaires, et dans la formulation de politiques et de programmes de suivi des organisations d'aide internationale.

Dans le cadre du Projet Reboisement au Sénégal, EROS mènera ses travaux en collaboration avec le CSE pour mettre à jour la base de données environnementales nationales existantes. Le CSE signera également un protocole avec le

Secretariat to meet its national level environmental data requirements. As with current protocols signed with various GOS agencies, it will detail the nature of relative contributions to be made by each party and their mutual obligations during product development, including assuring a feedback mechanism that will allow eventual definition of products which will respond best to the CONSERE's needs.

Later in the Project, the technical assistance contractor or grantee will sign a protocol or sub-contract with CSE to help meet the more limited and specific environmental monitoring requirements of the Project at the arrondissement and rural community levels.

c. "Centre d'Expansion Rurale Polyvalent"

"Centres d'Expansion Rurale Polyvalents" (CERPs) will effectively serve as the ultimate field-level agents of the CONSERE. Training programs to be implemented under this Project will help to inform relevant agents participating in the Project of their responsibilities as related to implementation of the national environmental framework.

As partners or contractors with rural councils in planning specific Project interventions, the participation of CERPs, at the "arrondissement" level, in helping participating "communautés rurales" to develop natural resources management plans, will provide an excellent foundation for their continued involvement in monitoring plan implementation, including monitoring

Secrétariat du CONSERE pour répondre à ses besoins nationaux en matière de données environnementales. Comme pour les actuels protocoles signés avec divers organismes nationaux, il indiquera en détail la nature des contributions relatives de chaque partie et leurs obligations mutuelles durant le développement du produit, notamment un mécanisme de feedback qui permettra de définir éventuellement les produits les mieux adaptés aux besoins du CONSERE.

Ultérieurement, l'équipe d'assistance technique signera un protocole ou contrat de sous-traitance avec le Centre de Suivi Ecologique pour aider à satisfaire les besoins de suivi environnemental les plus limités et les plus spécifiques du Projet au niveau des arrondissements et communautés rurales.

c. Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP)

Les CERP serviront effectivement d'agents de terrain principaux du CONSERE. Celui-ci comprendra les représentants de divers ministères ayant des responsabilités en matière d'environnement. Les programmes de formation qui seront exécutés dans le cadre du Projet aideront à informer les agents des équipes des CERP participant au Projet sur leurs responsabilités dans la mise en oeuvre du cadre national pour l'environnement.

En tant que partenaires ou contractants des conseils ruraux dans la planification d'interventions spécifiques du Projet, la participation des CERP au niveau des arrondissements, en aidant les CR participantes à élaborer des plans de gestion des ressources naturelles, fournira une excellente base pour leur implication continue dans le suivi

technical environmental impacts and, on the socio-economic side, monitoring the level of effective local participation in plan implementation. For this reason, the Project, under the Land Use Management Component, will include limited operational support in the form of one all-terrain vehicle for the headquarters office and for each of the fifteen (15) participating CERPs, plus limited operational support for fuel, per diem and vehicle maintenance costs on a cost-share basis with the GOS. This support will also enable their involvement in helping to ensure the anticipated spread-effect of Project interventions.

d. Project Management Unit

A Project Management Unit (PMU), patterned after the one which is managing the Senegal Reforestation Project, will be responsible for day-to-day Project management. PMU will be conjointly headed by the Government of Senegal Project Director and the Chief-of-Party --for 7 years-- of the U.S. technical assistance team. They will be assisted by two other U.S. technical specialists provided by the long-term technical assistance team--a land use planning/training advisor --for 2 years-- and a financial admistrative/grants manager --for 7 years, and their GOS counterparts. The Government counterparts and office facilities will be provided by the GOS. The Project will finance the support staff and operational costs of the PMU.

D. Project Outputs

The Project will provide the following outputs:

1. An appropriately sustained site-specific natural resources management interventions at both the "communauté rurale" and village levels.

de l'exécution des plans, y compris le suivi des impacts sur l'environnement et, sur le plan socio-économique, dans le suivi au niveau de participation effective des populations locales à l'exécution desdits plans. Pour cette raison, dans le cadre de son volet Aménagement des Terroirs, le Projet apportera un soutien opérationnel limité en mettant un véhicule tous terrains à la disposition du siège et de chacun des quinze (15) CERP participants; en plus, un soutien opérationnel limité sera apporté pour la prise en charge des coûts de carburant, de per diem, et d'entretien des véhicules sur la base du partage des coûts avec le GRS. Ce soutien leur permettra aussi de contribuer à l'effet de démultiplication attendu des interventions du Projet.

d. Unité de Gestion du Projet

Une Unité de Gestion du Projet (UGP) constituée selon le modèle de celle du Projet Reboisement au Sénégal sera chargée de la gestion quotidienne du Projet. Elle sera conjointement dirigée par le Directeur national du Projet et le Chef d'Equipe de l'assistance technique américaine (pour 7 ans). Ils seront assistés par deux autres experts américains fournis par l'équipe d'assistance technique à long terme, à savoir un conseiller en aménagement des terroirs/formation (pour 2 ans) et un responsable financier et administratif/ gestionnaire des subventions (pour 7 ans) et leurs homologues sénégalais. Les homologues et les bureaux seront fournis par le Gouvernement du Sénégal. Le Projet financera le personnel de soutien et les dépenses de fonctionnement de l'UGP.

D. Résultats du Projet

Le Projet fournira les résultats suivants:

1. Des interventions de gestion des ressources naturelles suffisamment viables au niveau des communautés rurales et des villages.

2. An effective mapping and inventory of village-specific natural resources management.

3. Soundly formulated land use management plans emphasizing local community NRM priorities and consistent with national GOS resources concervation policy.

4. Rural council members, villagers, "animateurs communautaires", and CERP staff trained in relevant NRM practices, in basic administration and finance, and in basic natural resources management and GOS policy.

5. A tested model for promoting local initiative and contribution in NRM and for effective inter-ministerial coordination in NRM issues.

6. Increased CR revenue allocated to natural resources management.

7. A cost-effective NRM monitoring system which incorporates assessment of the evolving physical status of the natural resource base, and of the socio-economic/people-level-impact of national policies.

E. End of Project Status

1. Villages are actively contributing to the NRM decisions process under the coordination of their CR, in terms of:

- establishing and periodically updating NRM priorities;

- designing and proposing specific NRM interventions for joint funding; and

- contributing local resources and implementing their assigned/approved priorities.

2. Une cartographie et un inventaire efficaces de gestion des ressources naturelles spécifiques aux villages.

3. Etablissement de plans d'aménagement judicieux mettant l'accent sur les priorités de GRN des communautés locales et conformes aux politiques nationales de conservation des ressources.

4. Formation des conseillers ruraux, des villageois, des animateurs communautaires et du personnel des CERP portant sur les pratiques pertinentes de GNR, sur des éléments de base en administration et finances, sur la gestion des ressources naturelles et sur les politiques du GRS.

5. Test d'un modèle destiné à promouvoir l'initiative et la contribution locales en gestion des ressources naturelles pour une coordination interministérielle efficace des problèmes de gestion des ressources naturelles.

6. Augmentation des revenus des CR affectés à la gestion des ressources naturelles.

7. Un système de suivi de gestion des ressources naturelles rentable englobant l'évaluation de la nouvelle situation physique de la base des ressources naturelles et de l'impact socio-économique et sur les populations des politiques nationales.

E. Situation à la Fin du Projet

1. Les villages contribuent de manière active au processus de prise de décisions dans le cadre de la coordination de leur CR, en :

- établissant et en mettant périodiquement à jour les priorités de gestion des ressources naturelles;

- concevant et en proposant le financement conjoint d'interventions spécifiques de gestion de ressources naturellles;

- apportant des ressources locales et en exécutant les priorités qui leur sont assignées ou celles qu'ils ont approuvées

2. "Communautés rurales" are responsibily implementing their NRM authorities based upon:

- sound comprehension of GOS policy and legal framework for NRM;

- strong administrative staff capabilities;

- an expanded, effective tax basis both in terms of types/variety of taxes imposed, and the percentages of those taxes actually collected.

- a demonstrated willingness to use their revenue to obtain technical services for their villages from all competent sources (CERPs, NGOs, private contractors, etc.).

3. CERPs are technically capable and administratively responsive to funded requests from CRs and villages to:

- help guide NRM assessments, priority/agenda-setting dialogues, and NRM project development/implementation activities; and

- to play the key role in monitoring NRM in their assigned regions.

4. GOS ministries responsible for the environment are: (a) clearly articulating their individual and collective roles within a clarified GOS legal and policy framework for natural resources management; and (b) actively encouraging and demonstrably respecting, through their CERP representatives and other means, local initiatives in the NRM decision process.

2. Les communautés rurales exécutent conscientieusement leurs pouvoirs de gestion des ressources naturelles en s'appuyant sur:

- une bonne compréhension des politiques du Gouvernement du Sénégal et du cadre juridique de gestion des ressources naturelles;

- les solides compétences du personnel administratif;

- une base d'imposition large et efficace, en termes de types/variétés de taxes imposées et de pourcentages des taxes effectivement perçus.

- Une volonté établie d'utiliser leurs revenus pour obtenir des services techniques pour leur village en faisant appel à toutes les sources compétentes (CERP, ONG et contractants privés);

3. Les CERP sont techniquement et administrativement compétents pour répondre aux demandes provenant des CR et des villages pour:

- aider à diriger les évaluations de GRN, le dialogue sur les priorités/programmes, et les activités de conception/d'exécution; et

-jouer le rôle clé de suivi de la gestion des ressources naturelles dans les régions qui leur sont dévolues.

4. Les ministères chargés de l'environnement sont en train de: (a) définir clairement leurs rôles individuels et collectifs dans un cadre juridique et règlementaire de gestion des ressources naturelles; et (b) d'encourager activement et de démontrer leur respect des initiatives locales dans le processus de prise de décisions de gestion des ressources naturelles.à travers leurs représentants dans les CERP et d'autres moyens.

F. Project Beneficiaries

The primary beneficiaries of the Project will include the myriad of officials and villagers trained and organizations supported at the national, "arrondissement" and village levels. The Project will target up to 50 (or 15 percent of the total number of) rural communities representing all five ecological zones and all ten administrative regions of Senegal. It will work with up to 25 percent of the villages within these 50 "communautés rurales", or about 300 villages. These villages will comprise an average population of 570, for a total estimated ultimate beneficiary group at the village level of about 190,000. These villages are administered at the "communauté rurale" level by an average of 24 rural councilors each, for a total Project target of about 1200 rural councilors (or about 16 percent of the total number of rural councilors).

II. RESPONSIBILITIES OF THE PARTIES

A. USAID Responsibilities:

USAID/Senegal will designate a USAID staff member as the USAID CBNRM Project Officer (PO) and designate a Project Assistant (PA) to assist the PO. The PA will be project-funded. The Project Officer will be responsible for obtaining A.I.D. approvals, furnishing guidance and general monitoring of the Project. This Officer will be responsible for achievement of Project objectives and monitoring of implementation activities. The Project Officer will be supported by a Mission Project Committee which may be convened at any time to examine specific problems. The Project Officer will arrange for initial

F. Bénéficiaires du Projet

Les principaux bénéficiaires du Projet incluront la myriade de responsables et de villageois formés ainsi que les organisations soutenues aux niveaux national, des arrondissements et des villages. Le Projet ciblera un maximum de 50 (soit 15 % du nombre total) communautés rurales représentant toutes les zones écologiques et toutes les dix régions administratives du Sénégal. Il travaillera au maximum avec 25 % des villages des 50 communautés rurales, soit environ 300 villages. Ceux-ci compteront une population de 570 habitants en moyenne pour un groupe total de bénéficiaires estimé au niveau villageois à environ 190.000. Chacun de ces villages est administré au niveau de la communauté rurale par 24 conseillers en moyenne pour une cible totale du Projet évaluée à environ 1200 conseillers ruraux (soit environ 16 % du nombre total de conseillers ruraux).

II. RESPONSABILITES DES PARTIES

A. Responsabilités de l'USAID:

L'USAID/Sénégal nommera un des ses agents en qualité de Responsable USAID du Projet GCRN et un Adjoint pour l'assister. Ce dernier sera financé par le Projet. Le Responsable USAID du Projet sera chargé d'obtenir les approbations de l'AID, de fournir des directives et d'assurer le suivi général du Projet. Il sera responsable de la réalisation des objectifs du Projet et du suivi des activités d'exécution. Il sera appuyé par un Comité de Projet de la Mission qui pourra être convoqué à tout moment pour examiner des problèmes spécifiques. Il s'occupera des premiers

commodity procurement, audits, and evaluations, and be responsible for the pre-implementation activities such as contracting for a series of seminars and workshops to define and clarify management responsibilities and authorities among the various management entities and other centrally-funded cooperating agencies and contractors as identified. The Project Officer will be responsible for A.I.D. approval, guidance, and general monitoring of the technical assistance contract in accordance with its terms and conditions.

A.I.D. will also sign a Memorandum of Understanding with Peace Corps/Senegal and the technical assistance team. This Memorandum will provide for currently planned volunteers to expand their duties to include participation in selected elements of the Project--notably training and animation programs. This Memorandum will be the basis for the technical assistance team to coordinate its work plans with the activities of the volunteers. Project workplans produced by the technical assistance team will specify the areas of cooperation with the Peace Corps/Senegal.

B. Government of Senegal (GOS) Responsibilities:

The Ministry of Environment and Protection of Nature (MEPN), on behalf of the GOS, will take the lead role in the implementation of Project activities and ensuring that Project objectives are achieved. MEPN, on behalf of the GOS will appoint and finance a Project Director who will jointly head the Project Management Unit (PMU) with the Chief-of-Party of the U.S. technical assistance team.

achats de biens d'équipement, des audits et évaluations ainsi que des activités pré-exécution telles que la passation de contrats pour une série de séminaires et ateliers destinés à définir et à clarifier les responsabilités et pouvoirs de gestion des diverses entités de gestion et autres organismes de coopération et contractants financés par l'AID/Washington. Le Responsable USAID du Projet sera chargé pour l'A.I.D. de l'approbation, des conseils, et du suivi général du contrat ou de la subvention d'assistance technique conformément aux clauses et conditions.

L'A.I.D. signera également un Mémorandum d'Accord avec le Corps de la Paix/Sénégal et l'équipe d'assistance technique. Ce Mémorandum permettra aux volontaires actuellement prévus d'augmenter leurs tâches de manière à inclure leur participation à certains volets du Projet, notamment des programmes de formation et d'animation. Il constituera la base pour la coordination des plans de travail de l'équipe d'assistance technique avec les activités des Volontaires du Corps de la Paix/Sénégal. Les plans de travail du Projet produits par l'équipe d'assistance technique spécifieront les domaines de coopération avec le Corps de la Paix/Sénégal.

B. Responsabilités du Gouvernement du Sénégal (GRS):

Au nom du GRS, le Ministère de l'Environnement et de la Protection de l'Environnement jouera le rôle le plus important pour l'exécution des activités du Projet et la réalisation des objectifs de celui-ci. Il nommera et financera, au nom du Gouvernement du Sénégal, un Directeur du Projet qui diregera l'Unité de Gestion du Projet (UGP) conjointement avec le Chef de l'équipe d'assistance technique américaine.

The Project Director will serve as the primary counterpart for the technical assistance team and be responsible for day-to-day administrative and technical management of the Project. The PMU will carry out extensive monitoring of the impact of project-funded interventions at the "communauté rurale" and village levels. The PMU will be responsible for monitoring all technical assistance activities (except for audits, evaluations, assistance to the CONSERE, and the Participating Agency Service Agreement for the services of the Earth Resources Observation Systems), the Project's training and the program of grants to "communautés rurales" and village organizations.

As a GOS inter-ministerial committee, the CONSERE will oversee natural resources and environmental policy reform at the national level. Its executive secretariat will be the official structure through which policy dialogue and enforcement of regulations regarding natural resources and environmental protection issues will be discussed.

C. Technical Assistance Contractor/Grantee Responsabilities

A long-term U.S. technical assistance team will be selected after full and open competition. The technical assistance team will provide all necessary inputs, and take actions required for proper implementation as described in the technical assistance team contract or grant. The long-term technical assistance team will consist of a chief-of-party/natural resources economist (COP), a financial administrative/grants manager, and a land use planning/training advisor.

Le Directeur du Projet sera le principal homologue de l'équipe d'assistance technique et sera chargé de la gestion administrative et technique quotidienne du Projet. L'UGP assurera un large suivi de l'impact des interventions financées par le Projet au niveau des villages et des communautés rurales. Il sera également chargé du suivi de toutes les activités d'assistance technique (sauf pour les audits, évaluations, l'assistance au CONSERE et pour l'Accord de Services de l'Organisme Coopérant pour les services de EROS), de la formation et du programme de subventions aux communautés rurales et organisations villageoises.

En tant que comité interministériel du GRS, le CONSERE supervisera les réformes de politiques des ressources naturelles et de l'environnement au niveau national. Son Secrétariat Exécutif sera la structure officielle par laquelle le dialogue sur les politiques et l'application des réglements concernant les problèmes de la protection des ressources naturelles et de l'environnement seront discutés.

C. Responsabilités de l'Equipe d'Assistance Technique

Une équipe d'assistance technique américaine à long terme sera sélectionnée après un appel public à la concurrence. L'équipe fournira tous les intrants nécessaires et prendra les mesures nécessaires à l'exécution satisfaisante du Projet telle que décrite dans les termes du contrat ou de la subvention de l'équipe. L'équipe d'assistance technique à long terme sera composée du Chef d'Equipe/économiste des ressources naturelles, d'un responsable financier, administratif/gestionnaire des subventions et d'un conseiller en aménagement des terroirs/formation.

The COP will have primary responsibility for assuring the progress of this Project on behalf of the technical assistance team and for carrying out all contract/grant activities. The COP will integrate and advance the implementation of the Project's activities. Short-term technical assistance will be utilized throughout the life of the project to carry out planned and ad hoc studies. In addition to providing technical services, the long term technical assistance team will be responsible for establishing and co-managing the PMU; collaborating with USAID, key GOS ministries and the PVO/NGO community in finalizing selection criteria and in selecting communities to participate; managing grants to "communautés rurales" and to selected village-level organizations; and arranging training and procurement activities (with the exception of start-up procurements which the USAID Project Officer will directly manage). The technical assistance team will be located in the PMU in Dakar.

The long-term technical assistance team will have the following areas of responsibility: (a) provision of technical assistance; (b) financial management (including the development and implementation of a financial system for managing local funds); (c) commodity procurement (including local and overseas procurement); (d) participant training and observation tours; (e) computerized project management system and related data bases; (f) project reporting; and (g) coordination of project inputs.

The technical assistance team will provide approximately 216 person-months of long-term technical assistance and approximately 153-person months of short-term consultancies. All long-term and short-term personnel must be approved in advance of travel to Senegal by USAID and MEPN.

Le Chef d'Equipe sera principalement responsable de l'avancement du Projet au nom de l'équipe d'assistance technique et de l'exécution de toutes les activités prévues dans le contrat ou la subvention. Il intégrera et poursuivra l'exécution des activités du Projet. Une assistance technique à court terme sera utilisée durant toute la vie du Projet pour faire des études programmées et des études ponctuelles. En plus des services techniques, l'équipe d'assistance technique devra établir et co-gérer l'UGP; collaborer avec l'USAID, les ministères clés et la communauté des ONG pour finaliser les critères de sélection et sélectionner les communautés qui devront participer; gérer les subventions aux communautés rurales et aux organisations villageoises choisies; s'occuper de la formation et des achats (sauf des achats de démarrage qui seront directement assurés par le Responsable USAID du Projet). L'équipe d'assistance technique sera installée dans les locaux de l'UGP à Dakar.

L'équipe d'assistance technique à long terme sera chargée de: (a) fournir l'assistance technique; (b) la gestion financière (comprenant la mise au point et l'application d'un système financier de gestion des fonds locaux); l'achat de biens d'équipement (au Sénégal et à l'étranger); (d) la formation des participants et de l'organisation de voyages d'études; (e) l'informatisation du système de gestion du Projet et des bases de données connexes; (f) l'établissement des rapports du Projet; et (g) de la coordination des intrants du Projet.

L'équipe d'assistance technique fournira environ 216 personnes-mois d'assistance technique à long terme et environ 153 personnes-mois de consultance de courte durée. Tout le personnel de longue et de courte durée doivent être approuvés par l'USAID et le MEPN avant leur voyage au Sénégal.

III. MONITORING AND EVALUATION PLAN

A. Evaluation Plan

The Project will have an eight-year life. Three evaluations are planned during this period: one internal USAID-GOS design management assessment after two years of operation, one mid-term evaluation at the end of year four of the Project, and a final evaluation in year seven.

The first assessment will address managerial and administrative issues. Of particular importance will be the assessment of institutional arrangements for early correction and the continued validity of the Project design.

The mid-term evaluation will be a process evaluation which will be conducted by an external team. This evaluation will examine progress with respect to inputs and outputs, and will assess whether assumptions made during Project design are still valid. However, this evaluation will concentrate on broader questions, including an assessment of the technical assistance contractor or grantee and an assessment of whether the Project is achieving its purpose or is likely to do so. Each Project component will be reviewed individually and the results synthesized. This evaluation will make recommendations for any necessary changes to meet Project objectives or for design modifications.

The final evaluation will be conducted by an external team toward the end of year seven of the Project. It will be a summative evaluation utilizing the considerable monitoring data generated under the Project to evaluate the overall Project impact to date. This evaluation will also delineate lessons learned under the Project, success toward meeting Project objectives, and will determine if a follow-on project is warranted.

III. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION

A. Plan d'Evaluation

Le Projet aura une durée de huit (8) ans. Trois évaluations sont prévues durant cette période: une évaluation interne conjointe USAID-Gouvernement du Sénégal après deux années d'exécution, une évaluation à mi-parcours à la fin de la quatrième année, et une évaluation finale au cours de la septième année du Projet.

La première évaluation portera sur les problèmes administratifs et de gestion. L'évaluation des arrangements institutionnels sera d'une importance particulière pour apporter rapidement des correctifs et pour la validité continue de la conception du Projet.

L'évaluation à mi-parcours sera une évaluation de processus qui devra être menée par une équipe extérieure. Elle examinera le degré de réalisation des intrants et extrants et mesurera si les hypothèses établies durant la conception du Projet sont toujours valables. Toutefois, elle mettra l'accent sur des larges questions, comprenant l'évaluation du contractant de l'assistance technique et la question de savoir si le projet est en voie de la réalisation de son but ou s'il a des chances d'y parvenir. Chaque volet du Projet sera examiné individuellement et les résultats synthétisés. Elle fera des recommandations concernant les changements à apporter pour atteindre les objectifs du Projet ou modifier la conception.

L'évaluation finale sera menée par une équipe extérieure vers la fin de la septième année du Projet. Il s'agira d'une évaluation de fond basée sur les nombreuses données de suivi générées dans le cadre du Projet pour faire le point de l'impact global du Projet à ce jour. Elle présentera également les enseignements tirés du Projet, les réalisations en vue des objectifs du Projet et déterminera si une deuxième phase du Projet se justifie.

B. Technical Monitoring Plan

All Project activities, including those funded by AID/W grantees-contractors, will be monitored by USAID staff: (a) annual work plans and quarterly reports which will be developed by the technical assistant contractor and approved by USAID, (b) periodic Project site visits, (c) USAID Project committee meetings, and (d) joint reviews with key GOS ministries and PVO/NGO groups. USAID will work closely with the technical assistance provider in tailoring the Project monitoring plan to meet the specific objectives and requirements of both this Project and those of our Assessment of Program Impact reporting system.

Technical monitoring will be primarily the responsibility of the primary technical assistance team. Two types of technical monitoring will take place within the Project. One type is an intensive data collection and analysis, the second type is a well defined set of information needed to monitor Project progress and impact and refine methodologies and approaches as implementation progresses.

To measure the agronomic, environmental, social, economic and financial impacts of Project interventions, the prime contractor/grantee will design a monitoring system that: (a) tracks progress toward the above objective; (b) increases knowledge about critical constraints to achieving this objective; and (c) increases program effectiveness in overcoming those constraints.

B. Plan de Suivi Technique

Toutes les activités du Projet, y compris celles financées par les contractants et bénéficiaires de subventions de l'AID/Washington seront suivies par le personnel de l'USAID: (a) les plans de travail annuels et des rapports semestriels qui seront élaborés par l'équipe d'assistance technique et approuvés par l'USAID, (b) les visites périodiques des sites du Projet, (c) les réunions du comité USAID du Projet, et (d) les réunions conjointes avec les ministères clés du Gouvernement du Sénégal et les groupements d'ONG. L'USAID travaillera en étroite collaboration avec l'équipe d'assistance technique pour mettre au point le plan de suivi du Projet en vue d'atteindre les objectifs et besoins spécifiques du Projet et de notre système d'Evaluation d'Impact de Programme.

Le suivi technique incombera essentiellement à la principale équipe d'assistance technique. Deux types de suivi technique auront lieu dans le cadre du Projet. Le premier consiste en une collecte et analyse intensive des données et le second, un ensemble bien défini d'informations nécessaires pour suivre l'exécution et l'impact du Projet et améliorer les méthodologies et approches durant l'exécution du Projet.

Pour mesurer l'impact agronomique, environnemental, social, économique et financier des interventions du Projet, l'équipe d'assistance technique élaborera un système de suivi permettant (a) d'identifier l'état d'avancement par rapport aux objectifs susvisés, (b) d'augmenter les connaissances sur les contraintes critiques à la réalisation des objectifs et (c) d'accroître la capacité du programme à surmonter ces contraintes.

C. Workplans

Following arrival on site of the long term technical assistance contractor, initial work and monitoring plans will be developed by technical assistance staff, and will be approved by the MEPN and USAID. The USAID, the GOS, and the technical assistance team will use the work and monitoring plans as a basis to measure Project progress. The plans will be reviewed and modified on an as-needed basis but at least every twelve (12) months, and implementation adjustments will be made accordingly.

D. Project Implementation Review (PIR) and Project Committee (PC) Meetings

The USAID Mission maintains an active system of Project Implementation Review (PIR) and Project Committees (PC). The PIR involves representatives from key Mission offices and meet regularly to review Project progress and objectives. The PC may also be convened at any time by the Project Officer to discuss specific implementation problems, proposed modifications, plans for evaluation, etc. The Mission PC provides the Project Officer with valuable, multi-disciplinary support.

E. Joint Reviews

Annual joint reviews are held for each major Mission-funded Project. The joint review brings together the USAID Mission Director, a senior GOS official, and key staff, and is usually held at the Project site. Joint reviews examine progress made towards achieving Project purpose, and examine whether planned activities are likely to produce the intended impact. Assumptions are also reviewed. Mission experience with the joint review system has shown it to be a

C. Plans de Travail

Les premiers plans de travail et de suivi devront être élaborés par le personnel de l'assistance technique après l'arrivée de l'équipe d'assistance technique de longue durée au Sénégal pour être ensuite approuvés par le MEPN et l'USAID. L'USAID, le Gouvernement du Sénégal et l'équipe d'assistance technique les utiliseront comme base de mesure de l'état d'avancement du Projet. Ces plans seront, au besoin, revus et modifiés et ce, au moins tous les 12 mois et des réajustements apportés en conséquence pour leur exécution.

D. Revue de l'Exécution du Projet (PIR) et Réunions du Comité du Projet (PC)

La Mission de l'USAID dispose d'un sytème dynamique de revue d'exécution de projet (PIR) et de comités de projet (PC). Les PIR sont menées par des représentants des principaux bureaux de la Mission et se réunissent régulièrement pour faire le point de l'état d'avancement et de la réalisation des objectifs du Projet. Le Comité de Projet (PC) peut être également convoqué à tout moment par le Responsable USAID du Projet pour étudier des problèmes spécifiques d'exécution, des modifications proposées, des plans d'évaluation, etc. Le PC de la Mission fournit au Responsable du Project un important soutien pluridisciplinaire.

E. Revues conjointes

Des revues conjointes annuelles sont organisées pour chacun des principaux projets financés par la Mission. La revue conjointe qui regroupe le Directeur de la Mission de l'USAID, un haut responsable du GRS et leurs principaux collaborateurs, se tient en général sur le site du projet. Les revues conjointes examinent les résultats obtenus dans la réalisation du but du projet et si les activités prévues sont susceptibles de produire l'impact recherché. Les hypothèses sont également

very useful exercise for: (a) reaffirming that the USAID and GOS are still aiming at the same objectives; and (b) removing obstacles that could not otherwise be resolved.

F. Audits

The Project will fund periodic financial compliance audits by an independent auditor to review financial procedures and assure that they are in compliance with GOS and A.I.D. regulations and are being accurately reported. Several locally-based auditing firms are fully capable of conducting such audits of local currency expenditures. These audits will be supervised by the Regional Inspector General's Office for Audit in Dakar (RIG/A).

IV. ILLUSTRATIVE FINANCIAL PLAN AND FINANCING METHODS

A. Project Budget Summary

The life-of-project budget attached to Annex I outlined in Table I is illustrative and changes may be made to the plan by representatives of the Parties to the Agreement without formal amendment to the Agreement.

B. Financing Methods

Project funding will be disbursed in accordance with the regulations of the Grantee and A.I.D., and the requirement of full accountability. Specific procedures to be followed will be agreed upon by A.I.D. and the Grantee and described in the first Project Implementation Letter (PIL).

ré examinées. L'expérience de la Mission en matière de revue conjointe a prouvé qu'il s'agit d'un système très utile pour: (a) réaffirmer que l'USAID et le GRS poursuivent toujours les mêmes objectifs; et (b) pour lever les obstacles qui ne pourraient pas être surmontés autrement.

F. Audits

Le Projet financera des audits périodiques de conformité financière qui seront menées par un auditeur indépendant afin d'examiner les procédures financières et s'assurer qu'elles sont conformes aux réglements du GRS et de l'A.I.D. et font l'objet de rapports exacts. Plusieurs cabinets d'audit locaux sont pleinement capables de réaliser ces audits des dépenses en monnaie locale. Ces audits seront supervisés par le Bureau de l'Inspecteur Général Régional à Dakar (RIG/Audit).

IV. PLAN FINANCIER INDICATIF ET MODES DE FINANCEMENT

A. Budget du Projet

Le budget global pour la durée du Projet figurant au Tableau I est donné à titre indicatif et des changements pourraient y être apportés par les réprésentants des Parties à l'Accord sans amendement formel de celui-ci.

B. Modes de Financement

Le financement du Projet sera exécuté conformément à la réglementation du Bénéficiaire et de l'A.I.D. et aux exigences d'une comptabilité et d'un contrôle rigoureux. Les procédures spécifiques à suivre seront convenues par l'A.I.D. et le Bénéficiaire et décrites dans la première Lettre d'Exécution du Projet.

C. Financial Plan

The total cost of the Project is $35.6 million. A.I.D. will contribute $25.0 million under the Project. The GOS and participating communities will contribute approximately $10.6 million in cash and in-kind. A.I.D. funding for the Project will be obligated over a seven-year period, beginning with $5,000,000 in 1993. A.I.D. will contract with a local firm to manage operational support funds for the Secretariat of the CONSERE. This contract will include funds for the firm's management fees, office operations, policy studies, workshops, and any other types of local activities agreed upon and related to the Secretariat's operations. Commodities and U.S. technical assistance (including a Participating Agency Service Agreement with USGS-Earth Resources Observation Systems) for the Secretariat will be procured directly by A.I.D. All payments for support to the Secretariat will be made directly by A.I.D. The local firm will receive periodic advances to cover costs other than those of their services.

A.I.D. will also enter into a direct contract or grant with a U.S. firm or institution to provide long-term technical assistance to the Project. The technical assistance team will be composed of three expatriates--a chief-of-party (7 years), a land use planning/training advisor (2 years), and a financial advisor/grants manager (7 years)-- and local support personnel. The contract/grant amount is estimated at $20.6 million and will cover all costs related to activities that will be managed/monitored by the technical assistance team. This includes funds for short and long-term technical assistance services; Project training; procurement of Project commodities except those initial start-up commodities that will be procured directly by A.I.D.; Project Management Unit operational costs; subcontracts for studies, media

C. Plan financier

Le coût global du projet est de 35,6 millions de dollars. Les fonds fournis par l'A.I.D. au projet s'élèveront à 25 millions de dollars. Le GRS contribuera pour environ 10,6 millions de dollars en espèces et en nature. Les fonds de l'A.I.D. seront engagés sur une période de sept ans en commençant par un montant de 5.000.000 dollars en 1993. L'A.I.D. passera contrat avec un cabinet local pour la gestion des fonds du soutien opérationnel au Secrétariat du CONSERE. Ce contrat incluera des fonds pour les frais aministratifs du cabinet, le fonctionnement du bureau, les études de politiques, les ateliers et tous autres types d'activités locales convenues et liées au fonctionnement du Secrétariat. Les biens d'équipement et l'assistance technique américaine (y compris un Accord de Services de l'Organisme Participant avec EROS) pour le Secrétariat seront directement achetés par l'AID. Tous les paiements pour le soutien au Secrétariat seront effectués directement par l'A.I.D. Le cabinet local recevra des avances périodiques pour couvrir les coûts autres que ses services.

L'A.I.D. passera également un contrat direct ou subvention avec un cabinet ou institution américain pour fournir une assistance de longue durée au Projet. L'équipe d'assistance technique sera composée de trois expatriés, à savoir un Chef d'Equipe (7 ans), un Conseiller en aménagement des terroirs/formation (2 ans) et un Conseiller financier (7 ans) et du personnel de soutien local. Le montant du contrat/subvention est estimé à 20,6 millions de dollars et couvrira tous les coûts liés aux activités qui seront gérées/suivies par l'équipe d'assistance technique. Il inclut les fonds pour les services d'assistance technique de courte et de longue durée; la formation dans le cadre du Projet; l'achat des biens d'équipement du Projet sauf les biens pour le démarrage du Projet qui seront achetés directement par l'AID; les dépenses de fonctionnement de l'UGP; les contrats de sous-traitance pour les études, les campagnes médiatiques, les

campaigns, environmental data collection and monitoring services, and cost-sharing grants to rural councils and village organizations.

D. Financial Control

Accurate financial controls and reporting on all grants, contracts and local currency expenditures to USAID and to the GOS will be the responsibility of the technical assistance team. The USAID Controller will review the accounting system set up by the contractor for the local currency account. The technical assistance team will submit reconciled expenditure reports, compared to annual budgets and to the total life of the contract or grant, to the USAID Project officer and to the GOS quarterly, the format and content of these financial reports will be described in a Project Implementation Letter (PIL). Not less than three months after arrival of the technical assistance team, the contractor or grantee will submit for MEPN review and USAID's approval its first annual workplan and budget. Not later than six months after the arrival of the technical assistance team, the team will develop for A.I.D. review and approval a Project operations manual for the Project.

services de collecte et de suivi des données environnementales et les subventions de co financement aux conseils ruraux et organisations villageoises.

D. Contrôle financier

L'équipe d'assistance technique sera responsable devant l'USAID et le GRS du contrôle et de l'établissement de rapports financiers exacts sur tous les contrats, subventions et dépenses en monnaie locale. Le Contrôleur de l'USAID examinera le système comptable établi par l'équipe d'assistance technique pour le compte en monnaie locale. L'équipe d'assistance technique soumettra au responsable USAID du projet et au GRS des rapports trimestriels de réconciliation des dépenses, comparés aux budgets annuels et au financement global du contrat ou de la subvention; le format et le contenu de ces rapports financiers seront décrits dans une Lettre d'Exécution du Projet. Pas moins de trois mois après son arrivée, l'équipe d'assistance technique soumettra au GRS pour étude et à l'USAID pour approbation, son premier plan de travail et son budget annuels. Six mois au plus tard après son arrivée, l'équipe d'assistance technique devra élaborer, pour étude et approbation par l'USAID, un manuel de procédures du Projet.